Bulletin N° 37 de juin 2019

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

http://rp59.fr

DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Dumont Pierre François	2
La guillotine à Marbaix	6
Suite étonnante du crime de Marbaix	7
La mairie de Rousies attaquée—1943	8
La fabrication de la casée (Rousies, Maubeuge, etc)	9
Lettre d'un condamné à mort natif de Ferrière la Grande	10
Ferrière la Grande : petite histoire locale	12
TRIQUET Achille, tué par un allemand en 1914 à Felleries	15
DEBIONNE Antoine Aristide, fusillé par les allemands en 1914 à Berlaimont	16
La retraite belge en aout 1914	17
DEGRELLE Abel : une graine de résistant	18
Les Avesnois condamnés au bagne au 19e siècle	19

EDITO

Pour la quatorzième année consécutive, l'association organisait le jeudi de l'Ascension, le 30 mai, son exposition annuelle.
Le thème de cette année était : « Aérostation et aviation au début du siècle dernier » et « Rousies hier et aujourd'hui ».
Comme chaque année, les visiteurs ont été nombreux, malgré un temps incertain le matin.

Notre base de données en ligne évolue régulièrement. Elle possède actuellement plus de 625 000 entrées. Si vous avez un peu de temps libre, aidez nous en effectuant des transcriptions d'actes ou de tables. Si vous êtes intéressé, contactez moi.
N'hésitez pas à envoyer des propositions d'articles pour le bulletin, elles seront les bienvenues.

Une partie de l'équipe locale de R&P : Jean-Pierre, Alain, René, Michel, Jean-Claude, Francis, Monique et Gérard.

A gauche, Mme Sulek, maire de Rousies, visitant l'exposition

DUMONT Pierre François

1789-1864

Pierre François Dumont est un homme politique français né le 12 janvier 1789 à Bouchain (Nord) et décédé le 27 juillet 1864 à Ferrière-la-Grande (Nord).
Il est originaire d'une famille aisée. Son père, Jean-Baptiste, est boulanger en 1789, et propriétaire lors de son décès le 17 mars 1829 à Bouchain, âgé de 71 ans. Il laisse une maison à Bouchain dans la ville haute et une propriété dite "le Marétiaux" contenant 5,8 ha, et d'autres propriétés dans les environs, au total 125 ha, valant 116 632 francs.
Il avait épousé Marie Félicité Augustine REMY. Le contrat de mariage a été passé devant Me Leclercq le 15/04/1784.
En 1808, Pierre François est soldat. Il a 19 ans. Il fit toutes les campagnes d'Espagne jusqu'en 1814. Il aurait reçu la croix de la Légion d'Honneur sur le champ de bataille des Arapiles (son dossier de Légion d'Honneur indique la date du 10 octobre 1816). Il rentra en France avec le grade de capitaine d'infanterie légère, assista à la bataille de Toulouse et de Waterloo. Il est médaillé de Saint Hélène.

Mis en demi solde par la Restauration, il rentre à Bouchain et se lance dans l'industrie, d'abord comme associé dans l'exploitation des forges de Raismes, puis, ayant découvert après de longues recherches la présence de minerai à Ferrière la Grande, il établit en 1829 le premier haut fourneau qui ait existé dans la région Nord Pas de Calais. Conseiller d'arrondissement et conseiller général, il fut député au collège électoral de Valenciennes le 21 juin 1834 par 259 voix sur 442 votants. Son mandat fut renouvelé une première fois le 4 novembre 1837 par 360 voix sur 378 votants, et une seconde fois, le 2 mars 1839, par 369 voix sur 376 votants. Il siège d'abord au centre gauche, puis entre dans le groupe d'opposition dynastique, qui avait pour chef M. Odillon Barrot. Il quitta la vie politique en 1842. Il sera maire de Ferrière la Grande de 1860 à 1864, membre de la chambre de commerce de Valenciennes et de la chambre consultative des Arts et Manufactures de l'Arrondissement d'Avesnes.

Maitre des forges:

Ferrière la Grande devait sa prospérité à la manufacture d'armes qui fut supprimée le 6 décembre 1835. Cette prospérité aurait souffert si M. Dumont n'était venu construire en 1830 les premiers fourneaux au coke destinés à produire de la fonte d'affinage et de moulage avec les minerais de la contrée.
Le 18 novembre 1928, il est maitre des forges à Raismes. Il demande au Préfet l'autorisation de construire à Ferrière la Grande deux hauts -fourneaux à fer, dont l'un sera alimenté par la houille, et l'autre par le bois. La houille sera prise à Anzin ou en Belgique, le bois exclusivement en foret de Mormal. Le minerais à traiter sera exploité dans la concession demandée.
En décembre 1928, il demande au conseil municipal de Ferrière la Grande une concession au lieu dit Trieux-des-Poteries. Le conseil examine la demande le 10 janvier 1829.
Le premier allumage du haut fourneau eut lieu le jeudi de l'Ascension 1830 (20 mai).

Usine à fer de Ferrière-la-Grande.

Ordonnance du 4 mars 1830, portant que le sieur Dumont *est autorisé à construire, conformément aux deux plans annexés à la présente ordonnance, dans la commune de Ferrière-la-Grande* (Nord), *une usine à fer, composée de deux hauts-fourneaux pour fondre le minérai, et de deux soufflets à piston mus par une machine à vapeur de la force de quarante chevaux.*

En 1834, Il achète pour moitié les terrains de l'usine de fer de Denain. L'usine comprendra un haut fourneau à coke, une usine d'affinerie à l'anglaise, un gros marteau, 8 fours
Le 4 mai 1843, il demande l'autorisation de mettre en exploitation une usine à fer qu'il construit sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne manufacture d'armes.
Cette usine se compose de deux groupes séparés : l'usine d'en haut et l'usine d'en bas. La première comprend quatre fours à puddler, deux fours de chaufferie, deux fours pour recuire les tôles, un train de laminoir à tôles. La seconde est composée d'un four et d'un train de cylindre pour étirer des fers.
Les matières premières proviendront de la fonte d'affinage fabriquée dans les hauts fourneaux de Ferrière et Sars Poteries.
Vers 1855, des essais de transports sur la Sambre entre Maubeuge et Paris ont été faits, avec le bateau vapeur "le Précurseur", sous la direction d'Ernest Lesaffre.
Après la mort de M Dumont en 1864, la prospérité des hauts fourneaux ne dura pas, car quatre ans plus tard, ils étaient éteints. La concurrence de l'Est commençait à faire son effet. Après la guerre de 1870, il ne resta que

les laminoirs dirigés par Ernest Lesaffre.
Créateur de la métallurgie, il aura assuré la prospérité et le développement de la commune.

Le chemin de fer:

L'acheminement des matières premières et de la production se heurte au mauvais état des routes. Des essais de transport sur la Sambre ont été faits vers 1855. Un chemin de fer vient d'être construit, raccordant Paris à la Belgique, et passant par le village voisin, Rousies.
Dumont souhaite y raccorder ses usines. Il demande donc une concession le 26/09/1857.
Le 14/05/1858, la commune de Rousies vend 24 ares de terrain situés aux Orimonts, à la compagnie de chemin de fer du Nord, pour construire la ligne s'embranchant à Rousies sur la ligne de Saint Quentin à Erquelinnes,
La concession est validée par décret impérial du 23/04/1859. M. Dumont s'engage à le construire à ses frais. La ligne devra être construite dans le délai d'un an. Longueur 3,50 km.
Une première voie menant vers la Belgique va pouvoir être construite
Le 20/11/1859, M. Dumont achète un terrain communal de 15,34 ares pour construire la 2e voie du chemin de fer dont il est concessionnaire. C'est la voie vers Maubeuge.
La réception des travaux a lieu le 29/10/1860 ; la ligne vers Maubeuge est inaugurée le 09/04/1861.
Cette voie servira pour relier Fourmies ; la voie sera inaugurée le 29 août 1885.
Elle servira au développement industriel de Ferrière, mais aussi de Rousies dont les industries s'implantent en bordure.

Hommage paru dans L'Echo de la Frontière du 04/08/1864 :

Samedi dernier (30 juillet 1864), une foule émue et recueillie, à laquelle s'étaient jointes les principales notabilités du département, conduisait à sa dernière demeure un de ces hommes dont la mort est un deuil public, parce que leur vie ne tendait qu'à un seul but : le bien ! Il n'obéissait qu'à une seule loi : le travail ! Les obsèques de M. Dumont, chevalier de la Légion-d'Honneur ancien membre de la Chambre des députés et du Conseil général du Nord, maître de forges et maire de Ferrière-la-Grande, étaient célébrées en l'église de celle commune.
Le deuil était conduit par le fils du défunt, entouré de ses parents et amis, du conseil municipal, des membres du bureau de bienfaisance et du conseil de fabrique, les employés et ouvriers de M. Dumont. Aux quatre coins du char funèbre se tenaient : MM. Bracq, maire de Valenciennes, membre de la chambre de commerce ; Durant, adjoint au maire de Ferrière-la-Grande ; Mailliet, membre du Conseil général du Nord ; René Hamoir, maître de forges, auxquels s'était joint M. Godard -Desmarest, membre du Corps législatif pour l'arrondissement d'Avesnes.
L'escorte d'honneur était formée par les corps de sapeurs pompiers de Ferrière-la-Grande et de Ferrière-la-Petite, et par un détachement du 34e de ligne fourni par le dépôt de Maubeuge.
Dans le cortège figuraient les écoles communales des filles et des garçons, les musiques de Ferrière-la-Grande, de Sars-Poteries et de Maubeuge qui ont exécuté alternativement des morceaux d'harmonie pendant la marche et pendant l'office .
Le convoi s'est rendu, en suivant la grande rue, à l'église paroissiale de Ferrière-la-Grande, trop petite pour contenir l'affluence qui s'y pressait, et où s'élevait un catafalque aux chiffres du défunt. Après le service funèbre, le cortège s'est acheminé vers le cimetière où plusieurs discours ont été prononcés.
Le premier M. Bracq a retracé, dans les termes suivants, avec un rare bonheur d'expression, les phases diverses de cette existence commencée au milieu des hasards de la vie du soldat, pour s'achever dans les luttes plus pacifiques de la tribune et de l'industrie.
Messieurs, en prenant la parole dans cette solennelle et douloureuse circonstance, au milieu de celte foule où viennent se confondre dans un sentiment commun de regrets tous les rangs, tous les âges, toutes les conditions, je cède bien plus à un besoin du cœur qu'à l'espoir da rendre un hommage digne de la mémoire de celui que nous pleurons tous. Mais, mes regrets messieurs, pour être exprimés simplement, n'en seront ni moins sincères ni moins profonds. Et d'ailleurs, narrer sans prétention la vie d'un homme tel que M. Dumont, n'est-ce pas toujours être assez éloquent ? Entrons donc sans autre préambule dans cette vie qui fut si pleine, si complète, si exemplaire, vie rude dès avant sa vingtième année, car il sortait du collège en mars 1808 pour troquer l'uniforme de collégien contre l'uniforme militaire.
Tour à tour soldat, industriel, membre de nos assemblées départementales et législatives, puis maire de sa résidence, M. Dumont-apporta toujours dans ces diverses phases de sa carrière tous les trésors de son intelligence, tous les trésors de son cœur. Toujours la fortune publique fut liée à sa fortune particulière.« Vous me permettrez, Messieurs, de passer rapidement sur les divers incidents de

sa vie militaire commencée dès la première année par les batailles de Rio-Seco. de Burgos, continuée par celle des Arapilles et de cent autres combats, elle fut terminée par la bataille de Toulouse et enfin par celle de Waterloo.

Tous , comme moi, vous savez donc sur quels champs de bataille gigantesques il tira sa vaillante épée et que ce fut à la pointe de cette épée qu'il conquit le signe de l'honneur qui, sur sa poitrine, brillait d'un nouvel éclat, seule distinction qu'il obtint jamais, lui qui en méritait tant. Mais n'accusons pas le pouvoir, Messieurs. A travers ces rapides successions d'administrateurs, derrière cette foule de solliciteurs avides, le vrai mérite se trouve parfois effacé et, je puis vous le dire, ce sera pour notre tant sage et aimé premier magistrat du département un éternel regret de n'être point arrivé à temps pour remettre à M. Dumont une haute marque de l'estime du gouvernement. Mais la mort arrête les meilleures volontés. Pardon de celte digression, Messieurs, elle était pour moi un devoir de conscience.

En 1815, époque de funeste mémoire, alors qu'il se reconnaissait impuissant à déchirer le voile qui s'était momentanément étendu sur les glorieuses destinées de la France, M. Dumont déposa son épée et abandonna une carrière qui n'offrait plus à son dévouement et à son activité les éléments nécessaires.

L'industrie, cette nouvelle puissance des nations, était alors, si on la compare à ce que nous voyons aujourd'hui, à l'état d'enfance. M. Dumont y découvrit de vastes horizons, le Boulonnais, les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes furent ses nouveaux champs de bataille, champs de bataille dans lesquels il cueillit ses plus beaux lauriers, à l'ombre desquels fleurirent tant d'existences heureuses. Son activité, son intelligence s'y déploient à leur aise et bientôt l'industrie métallurgique est créée dans le Nord de la France. L'usine de Raismes, ce premier jalon, est fondée en 1824, celle de Denain en 1834. Entre temps les recherches de minerais se poursuivent avec cette ardeur et cette persévérance qui caractérisaient cet homme remarquable. Ses efforts Sont couronnés par le succès , et de cette terre, qu'on ne sollicite jamais en vain, sort en abondance la précieuse matière première. Les hauts fourneaux de Ferrière sont fondés en 1830, et, comme s'il avait pris à tâche de faire disparaître les maux de la guerre sous les bienfaits de la paix, la vieille manufacture d'armes de Ferrière disparaît pour faire place à ces belles usines qui amènent dans le pays le travail et l'abondance. Bientôt les travaux, les succès de M. Dumont, la prospérité publique qui en est la conséquence fixent l'attention du pays sur lui et le désignent au choix des électeurs de l'arrondissement da Valenciennes. Envoyé au Conseil d'arrondissement, puis au Conseil général et à la Chambre de commerce, il est appelé en 1834 à l'insigne honneur de représenter son pays. Il conserve jusqu'en 1845 les éminentes fonctions dans lesquelles il apporta toujours le dévouement éclairé et la haute indépendance qui formaient le fond de son caractère.

Sa retraite des affaires publiques fut regardée comme une calamité par l'arrondissement, et fut l'occasion d'unanimes regrets. Mais chacun comprit qu'étendre, développer l'industrie, la doter de perfectionnements qui en font la puissance, c'était encore la meilleure manière de servir son pays : il y consacra toutes ses forces et toute son habileté. Les usines de Ferrière reçoivent une nouvelle extension. La concurrence apparaît. Mais cette âme généreuse ne connaît pas l'envie. Ses conseils, son aide, il met tout à la disposition de ses concurrents. De cette féconde rivalité jaillissent pour le pays de nouvelles sources de richesse. Proclamons-le donc bien haut, Messieurs, si les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes jouissent do cette prospérité qui fait notre orgueil, c'est à M. Dumont, le créateur de l'industrie métallurgique, que nous le devons. Mais si M. Dumont fut un grand industriel, il fut avant tout un homme de cœur, un type d'honneur et de loyauté. Tout ce qu'il fut il le fut par lui-même. C'est dans ce sentiment d'honneur et de loyauté qu'il trouva le secret d'échapper à la contagion de ces entreprises hasardeuses qui se glissaient parfois au milieu d'opérations sérieuses.

Les actions de fondateur, comme on les appelait, venaient en foule s'offrir à lui en échange de son nom ; mais ce nom n'était pas à vendre, il resta toujours pur. Vous parlerai-je de sa vie privée, Messieurs, elle fut un long acte de dévouement et d'abnégation. Tout le monde était heureux autour de lui, car le bonheur de son entourage était le complément indispensable du sien. Avec quel soin il gardait pour lui les préoccupations et les soucis inséparables de toute grande entreprise, et comme au contraire il était prodigue envers tous ceux qui l'approchaient des avantages qu'elle leur procurait. Si vous voulez pénétrer dans le secret de sa bienfaisance, de son inépuisable charité, de ses affections de famille, de ses amitiés et du charme de ses relations, interrogez ses parents, ses amis, ses employés, les pauvres et les malheureux.

Jetez les yeux autour de vous, voyez ces fondations charitables, ces asiles ouverts à la

jeunesse, ces établissements communaux, tout vous parlera de sa générosité, tout vous racontera sa paternelle sollicitude pour son cher Ferrière qu'il aimait tant, qu'il administrait avec tant de cœur et d'intelligence. De si belles existences ne devraient point avoir de terme, mais sa fin ne fut-elle point un nouvel enseignement ? Elle fut en tout digne de sa vie, pleine de noble résignation et d'abnégation chrétienne, en un mot, c'était un spectacle rempli d'émotions que de voir cette intelligence d'élite, encore entière, s'inclinant avec foi devant la majesté du Créateur. Quel calme dans ses souffrances, et avec quelle énergie il en comprimait les signes par la crainte d'affliger ceux qui l'entouraient. Les rôles paraissaient changés. Avoir les attentions du malade, ses tendres préoccupations pour ceux qui étaient à ses côtés, sa sollicitude à s'enquérir de leurs besoins, de leurs aises, de leur satisfaction on était tenté de se demander de quel côté était la souffrance, de quel côté les soins et la consolation.

Jusque dans son délire, il ne s'échappait de sa bouche que des paroles amicales ; il se voyait entouré de tous les siens, de tous ses amis et, comme aux meilleurs jours, il les comblait de ces affectueuses prévenances dont il avait si bien le secret. Sa bonté naturelle et le charme de son accueil survécurent, si on peut s'exprimer ainsi, à la vie matérielle. Pleuronsle Messieurs, mais cherchons à l'imiter, car il fut aussi parfait qu'il est donné à l'homme de l'être.

Et toi, Dumont, reçois notre dernier, notre suprême adieu, repose en paix dans une terre qui ne te sera point ingrate, dans une commune qui n'oubliera jamais qu'elle te doit toute sa prospérité, qui reportera l'affection, l'estime, la reconnaissance dont elle t'entourait sur ceux qui te survivent, sur ta veuve, cette femme éminente, si bien faite pour te comprendre et qui fut toujours de compte à demi dans toutes tes charités et tes œuvres de bienfaisance, sur ton fils qui marchera sur les traces et sera l'héritier de tes vertus, tous les vieux amis en prennent ici l'engagement en son nom.

Adieu donc, Dumont, adieu mon vieil ami, adieu ! »

Après M. Bracq, M. le colonel commandant la place de Maubeuge a pris la parole, et, dans une courte et chaleureuse improvisation, a adressé les adieux de l'armée au vétéran des phalanges impériales.

M. Mailliet lui a succédé et, après avoir cherché la cause du deuil général dans les éminentes qualités el les services exceptionnels du défunt, il a tracé à grands traits une esquisse de cette carrière si noblement remplie. Il a été constamment écouté avec intérêt, et ses paroles ont été ratifiées par l'émotion de tous les assistants lorsqu'il a énuméré les titres du défunt à la reconnaissance publique, et dit, dans sa péroraison « que le pays savait s'acquitter de toutes ses dettes.

Quelques mots ont été dits également par M. Walrand, maire de Maubeuge, au nom de l'amitié qui l'unissait au défunt.

Enfin, les employés et ouvriers de M. Dumont, par l'organe de M. Delattre, sont venus prendre congé de celui qui les avait dirigés pendant 40 ans, dans ces termes que nous sommes heureux de reproduire :

« En présence de cette tombe encore entr'ouverte, je viens au nom des employés de M. Dumont, au nom aussi de ses nombreux ouvriers, exprimer simplement une grande douleur. Quelles paroles d'ailleurs pourraient être à la hauteur de nos regrets.

En perdant M. Dumont, nous nous trouvons privés non seulement d'un maître excellent, mais aussi, pour ainsi dire, d'un père bienaimé qui était comme la providence de ceux qui l'entouraient. Puissent ces quelques mots partis du cœur ne pas rester sans écho dans celui de sa compagne désolée, cette épouse chérie, initiée à la pratique de toutes les vertus ; Puissent-ils alléger la douleur du digne fils son successeur et son élève, qui, bien certainement, pour ne pas mentir à son origine, marchera toujours sur ses traces. Repose donc en paix, homme de bien, cher et vénéré patron ; par ma voix, tous tes serviteurs t'adressent ici le suprême adieu. »

Après ces simples et touchantes paroles qui scellaient la séparation de la grande famille industrielle de Ferrière et de son chef vénéré, la foule s'est écoulée lentement, témoignant par son attitude des regrets universels dont MM. Bracq, Courbier, Mailliet, Walrand, et Delattre s'étaient faits les éloquents interprètes.

S'il est un allégement possible à l'immense douleur d'une famille en deuil, c'est certainement l'émotion qui se lisait sur tous les visages, l'aspect morne qu'avait revêtu la commune pendant la cérémonie, et la spontanéité avec laquelle chacun s'était associé à cette dernière et solennelle manifestation.

La guillotine à Marbaix

l'assassinat des époux Moucheront en 1855

Cour d'assises du Nord, audience du 17 août 1855.
Dans la nuit du 27 au 28 février 1855, un crime était commis dans la commune de Marbaix. Auxibe Moucheront, 70 ans, et Adélaïde Balligand, 65 ans, son épouse étaient assassinés ; les malfaiteurs emportèrent une somme de 20.000 francs. Le 28, à sept heures du matin, la jeune Hortense Wéry, servante des époux Moucheront, trouvait en entrant le corps de Mme Moucheront étendu sans vie dans une mare de sang. Cette fille poussa des cris d'effroi, pensant qu'il s'agissait d'un accident, d'une attaque d'apoplexie et appella le secours de M. Moucheront ; mais à peine a-t-elle fait quelques pas au milieu de la demi-obscurité qui règne dans la chambre que son pied rencontra un obstacle, et la pauvre fille tomba sur le cadavre de la seconde victime. Ses cris attirèrent des voisins, et on l'emporta presque inanimée. Lorsqu'on ouvrit les contrevents des fenêtres, lorsque la lumière vint éclairer cette scène de meurtre, un tableau navrant s'offrit aux regards ; le sang avait jailli sur les murs, sur les meubles, la figure de M. Moucheront, suivant l'expression de l'habile docteur chargé de l'autopsie, était couverte d'un voile de sang coagulé, le corps portait les traces de quarante blessures, qui affectaient les formes les plus variées ; les mains étaient mutilées, les doigts du malheureux vieillard avaient été brisés, sans doute au moment où il portait les mains à la tête pour se garantir.
La seconde victime, Mme Moucheront, avait épuisé la rage et la férocité des assassins. Le crâne avait une fracture qui donnait passage à la matière cérébrale, et parmi les trente blessures remarquées par le docteur Triffet, on voyait au cou une plaie affreuse produite par un instrument tranchant.
Les recherches de la justice pour trouver les assassins furent d'abord infructueuses. Mais dans les premiers jours du mois de mars, un bruit sourd, une rumeur accusatrice vint désigner à l'attention des magistrats les frères Bouchard et **Pierre Legrand**. Une instruction minutieuse et habilement dirigée est parvenue, après six mois d'efforts, à accumuler contre les accusés les charges les plus accablantes. **Télesphore Bouchard** (29 ans), l'un des assassins, a devancé la justice des hommes, et le 2 mai, on le trouvait pendu dans sa prison. Mais avant de mourir, il avait fait, au milieu des sanglots et des signes du plus sincère repentir, des révélations complètes au concierge de la prison d'Avesnes et à plusieurs détenus. Il désignait Pierre Legrand comme le mauvais génie qui l'avait poussé au crime.
Télesphore Bouchard avait tenté d'écarter de la tête de son frère Adolphe la terrible responsabilité qui pesait sur lui. Mais la participation de ce dernier a été établie, et l'accusation démontre que, s'il ne s'est pas armé du marteau pour assommer les victimes, il a tout au moins fait le guet et prêté son concours au forfait qui s'accomplissait.
M. l'avocat général Paul, dans un réquisitoire remarquable, a développé les charges de l'accusation. M^{e} Pellieux, bâtonnier de l'ordre des avocats, a combattu dans une chaleureuse plaidoirie, les charges relevées contre Pierre Legrand. M^{e} Duhem a réclamé la pitié du jury pour **Adolphe Bouchard**, âgé de 18 ans.
Pierre Legrand, déclaré coupable d'assassinat suivi de vol, sans circonstances atténuantes, est condamné à la peine de mort. La cour ordonne que l'exécution aura lieu sur la place publique de Marbaix. Les circonstances atténuantes ayant été accordées à l'égard d'Adolphe Bouchard, second accusé, la cour le condamne à la peine des travaux forcés à perpétuité.

LA GUILLOTINE

Le pourvoi en cassation de **Pierre Legrand** n'ayant pas abouti, la sentence de mort a été fixée au jeudi 27 septembre 1855, neuf heures du matin, sur la place publique de Marbaix.
Le futur supplicié, venant de la prison de Douai, a passé sa dernière nuit à Landrecies, d'où il sera amené sur le lieu de son supplice sous bonne escorte.
Dès les premières heures du jour, une foule nombreuse était venue se masser sur la place de Marbaix, au milieu de laquelle se dressait la guillotine faisant face à l'église, que le condamné devait avoir derrière lui en montant les degrés de l'échafaud.
A sept heures et demie, Pierre Legrand, escorté par la brigade de gendarmerie de Landrecies, est arrivé à Marbaix. On le plaça dans une chambre dépendant de la mairie où l'attendait M. le curé. Il demanda au juge d'instruction l'autorisation de dire un dernier adieu à sa belle-sœur (il avait épousé Marie Edul-

phine Bouchard, sœur de ses deux complices) qui habitait la commune. L'entrevue fut déchirante ; bientôt la malheureuse femme s'évanouit et dut être emportée.
A neuf heures précises, le lugubre cortège déboucha sur la place : quatre gendarmes, le sabre au poing, précédaient la charrette dans laquelle était assis le condamné. Arrivé au pied de l'échafaud, Pierre Legrand gravit les échelons entouré des deux prêtres, et se livra sans résistance à l'exécuteur des hautes œuvres. Une seconde après, justice était faite. Le cadavre fut transporté au cimetière, puis la foule, estimée entre six et huit mille personnes, s'est écoulée lentement.

LA BAGNE DE CAYENNE
Bouchard Adolphe, fils de François et de Marie Antoine Stalans, 18 ans, né le 7 octobre 1836 à Mazinghien, domicilié à Catillon, garçon meunier, célibataire.
Condamné à Douai le 18 aout 1855 par la Cour d'Assises du Nord, pour homicide volontaire et prémédité, suivi de vol commis par deux ou plusieurs personnes, à l'aide d'effraction intérieure dans une maison habitée, avec violence ayant laissé des traces de blessures ou de contusions, le complice étant porteur d'une arme apparente ou cachée, à la peine de travaux forcés.
Autre condamnation ; le 05/11/1852 par le tribunal de Vervins à 15 jours de prison pour tentative de vol.
Arrivé au bagne le 13 mars 1856. Embarqué le 14 mai 1856 sur l'Armide pour Cayenne.
Décédé le 21 aout 1857 à Sainte Marie.

Suite étonnante des crimes de Marbaix

Cour d'Assises du Nord, audience du 10 novembre 1855, vol
CRAPEZ Jean-Baptiste, âgé de 36 ans, conducteur de voiture à Hecq, demeurant au Quesnoy, **RENARD** Lucie, veuve de Jean Baptiste Renard, mère de Suzanne, âgée de 55 ans, ménagère, née à Locquignol, demeurant au Quesnoy, et **Renard** Suzanne, épouse de Jean Baptiste Crapez, âgée de 30 ans, ménagère, née à Englefontaine, demeurant au Quesnoy, sont accusés de complicité du vol commis dans la nuit du 27 février 1855, à Marbaix, au préjudice des époux Moucheront, par les nommés ***Legrand et Bouchard***, à l'aide d'effraction et de violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusion , pour avoir sciemment recélé, en tout ou partie, les objets volés, avec la circonstance qu'ils ont eu, au temps du recel, connaissance des circonstances qui ont accompagné ce vol. (Voir plus haut l'assassinat des époux Moucheront).
Le produit de ce crime fut déposé par les assassins dans divers endroits, notamment dans la fosse de Mariofontaine. Crapez, interné à Avesnes en même temps que Legrand et Bouchard, reçut leurs confidences concernant les lieux où l'argent volé avait été déposé. Revenu au Quesnoy, Crapez fit part à son beau-père de l'existence du dépôt d'argent : ils décidèrent d'aller le chercher.
Des dépenses extraordinaires, le paiement de toutes leurs dettes, l'aisance succédant subitement à une gêne notoire, la découverte, dans l'écurie de Renard, des débris d'un pot enfoui dans la terre, et de deux pièces de cinq francs oubliées, dont l'état pouvait faire présumer un long séjour dans l'eau ; la présence, enfin, au domicile de Crapez et de Renard, d'une somme de sept cents francs environ, tels sont les faits que l'accusation relève à la charge des accusés. Jean Baptiste Renard est décédé depuis son arrestation (décédé le 9 juillet).
Déclarés coupables par le jury, Jean Baptiste Crapez est condamné à douze ans de travaux forcés ; Lucie Renard à cinq ans de réclusion, Suzanne Crapez, à trois ans de prison. Le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur des deux femmes

LE BAGNE DE CAYENNE
CRAPEZ Jean Baptiste, fils de Désiré et de Euphroisine Reumont, marié à Suzanne Renard, né à Hecq le 20 juillet 1819, domicilié au Quesnoy, conducteur de voiture, condamné à Douai le dix novembre 1855 par la Cour d'Assises du Nord pour avoir consciemment recélé en tout ou partie d'objets provenant d'un vol commis la nuit par plusieurs personnes dans une maison habitée, étant porteur d'arme apparente ou cachée, à l'aide d'effraction intérieure dans un édifice et de violence qui a laissé des traces de blessures ou de contusion, à la peine de travaux forcés pour douze ans.
Arrivé au bagne le 13 mars 1856. Embarqué le 4 avril 1856 sur l'Armide pour Cayenne.
Autres condamnations : entre 1839 et 1850, sept condamnations pour contrebande et coups et blessures pour une durée totale d'environ deux ans et un mois.
Décédé à l'hôpital de Saint Augustin le 6 septembre 1856 à huit heures du matin.

La Mairie de Rousies attaquée

Par des hommes armés en 1943

Vu dans « Le Réveil du Nord » du 25 novembre 1943.

L'audace des terroristes

8 HOMMES, PUISSAMMENT ARMES, ATTAQUENT LA MAIRIE DE ROUSIES

et après avoir ligoté les employés, s'emparent de toutes les cartes de ravitaillement.

Un exploit particulièrement audacieux a été perpétré mardi (23 novembre 1943) contre la mairie de Rousies.

Huit hommes armés de mitraillettes et de révolvers ont fait irruption dans les bureaux municipaux, et sous la menace de leurs armes ont obligé l'employé chargé des services du rationnement à leur livrer toutes les cartes de ravitaillement. Puis les bandits se sont enfuis en auto sans avoir été inquiétés.

Voici dans quelles circonstances s'est déroulée cette affaire, qui fait grand bruit dans la commune, on n'en doute pas.

Il était exactement 18 heures 10. Les bureaux de la mairie de Rousies ferment à 18 heures et les employés étaient presque tous sortis ainsi que les gardes. Il ne restait plus dans les locaux que M. Marcel Mahieu, secrétaire des services du rationnement qui terminait un travail urgent, la distribution des titres de ravitaillement de décembre devant avoir lieu le lendemain, ainsi que Mme Marcelle Dardenne, femme de ménage, qui allait commencer sa besogne de nettoyage. Mais dans l'escalier conduisant aux bureaux se trouvaient aussi quatre jeunes gens qui comme tous les mardis, allaient prendre leurs cours de solfège dans la salle de musique située dans l'enceinte de la mairie.

« Pas un mot ou tu est mort »

Soudain, l'un des jeunes musiciens, M. René Mathieu, 17 ans, qui montait le dernier escalier, entendit derrière lui des bruits de pas. Au moment où il se retournait, une voix impérative lui ordonnait : « Haut les mains, pas un mot ou tu est mort ».

Le jeune homme aperçut alors un groupe d'hommes le visage dissimulé jusqu'aux yeux par de larges foulards ou cache-nez, qui prenaient littéralement d'assaut l'escalier, puis les bureaux : l'un tenait une mitraillette sous le bras, tous les autres étaient armés de révolvers, l'un d'eux en avait même un dans chaque main. Ils étaient huit. En un clin d'œil les trois guichets percés dans le mur de séparation du bureau et de la salle d'attente furent occupés chacun par un bandit, tandis que les autres pénétraient dans le bureau.

Ligotés

Mme Dardenne fut ligotée la première aux bras et aux jambes. Alors les inconnus s'attaquèrent à M. Mahieu et sous la menace des revolvers et de la mitraillette lui intimèrent l'ordre de livrer immédiatement les cartes de ravitaillement.

Le secrétaire résista, essaya d'arguer qu'il n'avait pas la clef du coffre, mais toute résistance était vaine devant le nombre et les armes. Il fallut ouvrir le coffre-fort où se trouvaient toutes les cartes de rationnement préparées pour la distribution du lendemain.

Les bandits entassèrent toutes les feuilles de tickets dans des valises qu'ils descendaient au fur et à mesure.

Pendant ce temps-là les jeunes musiciens, tremblants de peur avalent été poussés dans le bureau et étalent surveillés de près. Puis M. Mahieu fut lui-même ligoté. Le dernier paquet de cartes enlevé, les bandits disparurent et se dirigèrent vers une auto qui les attendait sur la place.

Arrêt du Roi Louis XV concernant la fabrication de la cazée

Le 6 juillet 1749

ARRET DU CONSEIL D'ETAT DU ROY
qui enjoint, entre autres dispositions, aux fabricants d'une sorte d'étoffe de laine appelée Cazée, de Solre-le-Château, Cousolre, Rousies, Renlies et autres lieux des environs de Maubeuge, de tisser sur la lisière ou au bout de chaque pièce, leur nom, surnom et celui du lieu de leur demeure, etc.
Du 6 juillet 1749.
Extrait des registres du Conseil d'Etat.
Le Roy étant informé qu'il se fabrique à Maubeuge, Solre le Château, Cousolre, Rousies, Renlies, & dans plusieurs autres villages des environs, situés dans l'étendue des quatre lieues limitrophes de l'étranger, une quantité assez considérable d'une sorte d'étoffe de laine appelée Cazée, destinée à l'usage du peuple, dont la fabrication & le commerce pourraient faciliter à ceux qui s'en occupent, l'introduction de pareilles étoffes fabriquées à l'étranger, en fraude des droits de fermes, & même les entrepôts & l'exportation des laines originaires prohibées par les règlements ; à quoi Sa Majesté jugeant nécessaire de pouvoir, par des précautions qui, sans causer aucun dérangement dans cette fabrication, empêchent les inconvénients auxquels elle pourrait donner lieu. Vu sur ce l'avis du sieur Intendant & Commissaire départi en la province du Hainaut, ensemble les observations des fermiers généraux, & l'avis des députés au bureau du commerce.
Ouï le rapport du sieur de Machault conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances, le Roy étant en son conseil, a ordonné & ordonne que tous les dits fabriquant de cazées, seront tenus de tisser sur la lisière, ou au bout de chaque pièce des dites étoffes qu'ils fabriqueront, leur nom, surnom, & celui du lieu de leur demeure, à peine de confiscation & de dix livres d'amende, pour chaque pièce des dites étoffes qui seront trouvées dépourvues des dites marques. Veut en outre Sa Majesté que ceux des dits fabricants qui voudraient porter au foulon aucunes pièces des dites étoffes dans l'étendue des dites quatre lieues limitrophes à la frontière, soient tenus de se faire délivrer dans les bureaux de fermes, par le juge du lieu de leur domicile, un certificat qui leur sera délivré sans frais, contenant le nom de l'ouvrier, le lieu de sa résidence, & le nombre de pièces de cazées qu'il aura présenté ; le tout à peine de confiscation des dites étoffes, & dix livres d'amende pour chaque pièce pour ceux qui ne se seraient pas munis des dits certificats. Défend en outre Sa Majesté à ceux des dits fabricants situés dans l'étendue des dites quatre lieues limitrophes à la frontière, d'avoir & tenir chez eux une plus grande quantité de laines que celle qui peut leur être nécessaire pour l'exploitation de leur fabrique pendant deux mois, à peine de confiscation de la quantité excédent, et de trois cents livres d'amende. Enjoint Sa Majesté au sieur Intendant & commissaire départi en Hainaut, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au conseil d'état du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Compiègne le sixième jour de juillet mil sept cent quarante neuf. Signé LOUIS. Et plus bas M.P. De Voyer d'Argenson.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre : A notre aimé et féal conseiller en nos conseils, le sieur intendant & commissaire départi pour l'exécution de nos ordres dans notre province de Hainaut, salut. Nous vous mandons & enjoignons par ces présentes signées de Nous, de tenir la main à l'exécution de l'arrêt ci attaché sous le contre scel de notre chancellerie, ce jourd'hui donné en notre conseil d'état, Nous y étant, pour les causes y contenues. Commandons au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, de signifier ledit arrêt à tous qu'il appartiendra, à ce que personne n'en ignore, & de faire pour l'entière exécution d'icelui, tous exploits, commandements, sommations, & autres actes requis & nécessaires, sans autre permission : Car tel est notre plaisir. Donné à Compiègne, le sixième jour de juillet , l'an de grâce mil sept cent quarante neuf, & de notre règne le trente-quatrième.
Signé LOUIS. Et plus bas M.P. De Voyer d'Argenson.
Collationné aux originaux par nous, Ecuyer secrétaire du Roy, Maison ; Couronne de France, et de ses finances.

LETTRE D'UN CONDAMNE A MORT

natif de Ferrière la Grande

GUEPIN Alphonse, de Ferrière-la-Grande, condamné à mort par la cour d'assises de Douai, a été gracié par le président de la République. Une lettre adressée à une de ses cousines habitant Marpent est parue dans « Le Petit Journal ».

« Douai, le 12 juillet 1893. Chère cousine et cousin, je vous écrit ces quelques lignes, pour vous donner de mes nouvelles ; tant qu'à ma santé, je me porte toujours bien et j'espère que ma lettre vous trouvera tous de même. Je n'ai pas besoin de vous faire savoir dans quelle situation que je me trouve, mon bon père vous l'a dit. Mais, prenez courage, ça ira beaucoup mieux que vous le pensez, car je ne suis pas un assassin comme on dit. Je n'ai pas tué ni volé personne. J'ai été condamné seulement pour la tentative, mais la cour de Douai a été très sévère envers moi, et pourtant j'avais un bon avocat, mais il n'y a pas d'avance. Chère cousine, faites moi le plaisir d'encourager et de consoler mon père, car je le sais bien avec vos bonnes paroles, vous lui ferez oublier le chagrin que je lui cause par mon inconduite, et dite lui qu'il m'envoie un portrait de quelqu'un de la famille, celui de ma tante Julie ou de mon oncle François, qui sont à la maison. Ca me ferait grand plaisir, car pour le 20 ou 25 juillet, ma grâce sera arrivée et je devrais partir de suite. Mais quand je serais arrivé à la Nouvelle-Calédonie, je vous le ferai savoir, car je pourrais encore vous écrire. Je vous demande bien pardon pour le chagrin que je cause à toute la famille ; car si je vous avais obéi et écouté vos bons conseils, je ne serais pas où je suis aujourd'hui. Mais non, j'ai toujours voulu faire à ma tête et quitter mes bons parents et suivre les mauvaises compagnies. Maintenant, quand il est trop tard, je me repends et je vois l'erreur que j'ai fait à ne pas vous écouter. Chère cousine, j'espère que lorsque je serais 2 ou 3 ans là bas, je pourrais avec une bonne conduite, me marier et être heureux car avec mon instruction, je pourrais encore avoir un bel avenir et vivre heureux. Ainsi chère cousine n'oubliez pas d'aller trouver mon père car je vais partir bien vite et qu'il me l'envoie dans la lettre prochaine, pour un souvenir éternel. Faites bien des compliments au père et la mère et frères, cousins et cousines. Surtout si vous voyez Adeline, faites le savoir. J'espère que vous me donnerez des réponses le plutôt possible et si vous pouvez avoir un portrait, à mon père mettez le dans la lettre. Recevez les adieux de votre malheureux cousin, ALPHONSE GUEPIN.

P. S. —Dites à mon père que je lui écrirai encore dans huit jours, avant de partir, aussi faites les adieux à François et à ma tante Barbe et ma cousine, Maria et Alfred.

Votre cousin dans les plus grandes souffrances.

Voici mon adresse: Monsieur Guépin Alphonse, n° 5, place Saint-Waast, Douai. »

Alphonse Guépin appartient à une famille d'honnêtes et laborieux ouvriers, dont il a fait le désespoir dès sa plus tendre enfance. Malgré les sages conseils qui lui étaient prodigués, à l'âge de dix ans, son instituteur lui disait : « Mon ami, tu finiras sur l'échafaud. » On voit qu'il ne devait pas en aller loin, bien que la cour de Douai se soit montrée plus sévère que de coutume en punissant de mort la seule tentative d'assassinat sans accomplissement de fait.

FAITS ET JUGEMENT AYANT ENTRAINES LA CONDAMNATION

Cour d'Assises du Nord, audience du 8 juin 1893, tentative d'assassinat au presbytère d'Esquermes.

Deux condamnations à mort, une peine de 20 ans de travaux forcés : 1° KERKHOVE François, âgé de 32 ans, né à Marcq-en-Barœul, ouvrier boulanger sans domicile fixe ; 2° GUEPIN Alphonse, âgé de 24 ans, né à Ferrière-la-Grande, ouvrier-forgeron, sans domicile fixe; 3° Georges-Hubert Cailleux, âgé de 27 ans. né à Roubaix sans profession ni domicile. Le dimanche 23 avril, François Kerkhove et Alphonse Guépin sonnaient à la porte du

presbytère de la paroisse de Saint-Martin d'Esquermes. La domestique du curé, Julie Fiévet, âgée de 62 ans, leur ayant ouvert, ils lui racontèrent qu'ils venaient chercher un acte de mariage. Tout en causant, ils entrèrent dans le presbytère et prenant dans leurs poches des poignées de poivre, ils les jetèrent dans les yeux de cette femme. Puis ils la saisirent, la poussèrent violemment contre le mur et la renversèrent par terre. Kerkhove chercha à l'étouffer en lui appuyant la main gauche sur le nez et la bouche, pendant que de la main droite il lui comprimait la poitrine. Guépin aidait son complice en frappant la femme à coups de poing et à coup de pied. A ce moment, M. Lacroix, concierge de l'école St-Nicolas, qui travaillait dans l'arrière-cuisine du presbytère, entendit un cri poussé par M^{lle} Fiévet. Il accourut à son secours et empoigna Kerkhove. Pendant ce temps Guépin prenait la fuite et rejoignait Georges Cailleux qui faisait le guet dans la rue et devait en cas d'alerte, prévenir ses complices par un coup de sifflet. Kerkhove, Guépin et Cailleux reconnaissent qu'ils avaient prémédité d'assassiner la bonne du curé pour voler ensuite dans le presbytère. Kerkhove et Guépin sont condamnés à la peine de mort. Ils auront la tête tranchée sur la place publique de Lille. Cailleux est condamné à 20 ans de travaux forcés.

LA BAGNE DE GUYANE

GUEPIN Alphonse, fils d'Hippolyte et d'Eugénie Cerisier, né à Ferrière la Grande le 18 novembre 1869, âgé de 23 ans, forgeron, condamné le huit juin 1893 par arrêt de la Cour d'assises du nord séant à Douai à la peine de mort, mais par décision présidentielle en date du 29 juillet 1893, la peine de mort a été commuée en celle de travaux forcés à perpétuité. Déclaré coupable à Lille-Erquermes, le 23 avril 1893, de tentative d'homicide volontaire et de tentative de vol qualifié.
Ecroué au dépôt le 28 aout 1893. Embarqué le cinq avril 1894 sur le navire « ville de Saint Nazaire » à destination de la Guyane.
Autres condamnations : 6 entre 1888 et 1892 pour un total de 23 mois et 10 jours de prison.
Au bagne : condamné en 1895, 1896 et 1897 pour évasion.
Sait lire et écrire ; métier appris : effilocheur.
Décédé le 10 décembre 1898 à cinq heures du soir, à l'hôpital de Saint Laurent du Maroni.

KERCKHOVE François, fils de Désiré et de Rosalie Loweld, né à Marcq en Barœul le 29 janvier 1871, âgé de 22 ans, forgeron, condamné le huit juin 1893 par arrêt de la Cour d'assises du nord séant à Douai à la peine de mort, mais par décision présidentielle en date du 29 juillet 1893, la peine de mort a été commuée en celle de travaux forcés à perpétuité. Déclaré coupable à Lille-Erquermes, le 23 avril 1893, de tentative d'homicide volontaire et de tentative de vol qualifié.
Ecroué au dépôt le 28 aout 1893. Embarqué le cinq avril 1894 sur le navire « ville de Saint Nazaire » à destination de la Guyane.
Autres condamnations : entre 1886 et 1892 : 6 condamnations pour un total de 46 mois et demi.
Illettré, métier appris : effilocheur.
Proposé pour la commutation en 20 ans en 1905, 1907,1908, et en 1911, la dernière acceptée.
Proposé pour une remise de peine de deux ans en 1921, 1922, 1927.
Décédé le 17 octobre 1927.

CAILLEUX Georges Hubert, fils de Paschal et de Marie Louise Hennebois, condamné le huit juin 1893 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de vingt ans de travaux forcés, pour tentative de vol dans une maison habitée par plusieurs personnes à l'aide de violences et de tentative d'homicide volontaire avec préméditation.
Ecroué au dépôt le 29 juin 1893. Embarqué le 18 décembre 1893 sur le navire « ville de Saint Nazaire » à destination de la Guyane.
Sait lire et écrire, effilocheur
Autres condamnations : en 1875 jusqu'à ses 20 ans, en 1886 et 1888 à 5 ans et vingt jours.
Au bagne : le 07/10/1897, 3 mois pour refus de travail. Evadé en 1894 et 1898.
Décédé à Saint Laurent du Maroni le 29 novembre 1900.

FERRIERE LA GRANDE : petite histoire locale

Des économies chez Dandoy-Maillard et Cie :
Paru dans le journal des débats politiques et littéraires du 14 octobre 1843 :
« La Société Dandoy-Maillard et Cie emploie à Maubeuge , Ferrière-la-Grande et Rousies, plus de 500 ouvriers, pour la fabrication de broches ; afin de lutter avec avantage contre la concurrence qui désole le commerce des fers, elle a songé à faire quelques économies. »
Depuis longtemps les ouvriers tourneurs en fer recevaient gratuitement de la Compagnie l'huile nécessaire à l'éclairage. Ils durent, à partir du 1er octobre 1843, la fournir eux-mêmes et acheter à la Compagnie les outils nécessaires à leur travail. Il est juste de dire que, suivant MM. Dandoy-Maillard, ces outils leur sont livrés bien au-dessous du cours.
Cependant, le 20 septembre dernier, les ouvriers déclarèrent que si la réduction des salaires n'était pas révoquée, ils quitteraient en masse les trois ateliers ; ils sortirent en effet à quatre heures du soir et la coalition commença. Ceux de Maubeuge se présentèrent le lendemain à la fabrique, mais ils n'y furent point admis ; alors ils se transportèrent à Ferrière-la-Grande, puis à Rousies, où ils furent joints par les ouvriers de cette usine, qui se dirigèrent avec eux sur l'atelier de Ferrière, en chantant la Marseillaise et agitant un petit drapeau attaché à une perche ornée de fleurs. Leurs camarades de Ferrière se mêlèrent au rassemblement, les esprits s'échauffèrent au milieu des verres, et tous les ouvriers de Maubeuge, de Ferrière, de Rousies revinrent à Maubeuge par escouades que conduisaient des chefs armés de bâtons, poussant des cris et chantant des airs populaires. Mais l'attitude ferme des autorités, les mesures de rigueur prises par elles, l'arrivée des magistrats, leur présence pendant plusieurs jours dans le canton, ramenèrent les esprits à la raison. Dès le mardi tout était terminé, et le lendemain les ouvriers reprirent leurs travaux.
Maintenant commence le tour de la justice ; nous ne doutons point qu'elle ne sache faire la part des meneurs et 'de ceux qui se sont laissé entraîner.

Accident de balançoire 1852 :
Une demi-douzaine de gamins sortant de l'école s'étaient avisés de faire une bascule avec un arbre assez lourd, placé transversalement sur un autre. Le jeune Beaudet, âgé de sept ans, se tenait dans l'un des angles formé par ces arbres, pendant que la bascule était en mouvement. Tout à coup, la pièce de bois supérieure pivota, et vint enfermer comme dans un étau l'imprudent enfant, qui eut la poitrine écrasée. On essaya de le secourir, mais il ne survécut à cet accident que quelques minutes.

L'acte de décès indique : L'an mil neuf cent cinquante deux, le neuf octobre à quatre heures et demie du soir, **BAUDEZ Emile**, âgé de dix ans, domicilié à Ferrière la Grande, fils de Augustin Baudez, sabotier et de Séraphine Cayaux, est décédé en la demeure de Joseph Albert Lecomte fils, quartier du Marais.

Un accident aux forges de M. Dumont :
Le courrier du Nord du 25 février 1866.
Un affreux accident est arrivé dimanche matin à Ferrière-la-Grande.
Pierre ANTOINE, âgé de 68 ans, originaire de Mont-sur-Marchiennes (Belgique), machiniste aux établissements de M. Dumont, a eu les jambes coupées par un arbre de couche et a succombé dans l'après-midi à ses cruelles blessures. Voulant jeter de l'eau sur les rouages d'un laminoir, l'infortuné machiniste, au lieu de passer autour des roues, comme il devait le faire, eut la malheureuse pensée d'enjamber l'arbre de couche placé à quelques centimètres au-dessus du sol qui était humide ; ses pieds glissèrent et il tomba entre les deux rouages, où il eut les jambes mutilées. Relevé immédiatement, il fut transporté dans un état désespéré à son domicile, où il expira à trois heures du soir. Antoine, qui a ainsi péri victime de son imprudence, était attaché aux forges de M. Dumont depuis l'espace de 37 ans, c'est assez dire que c'était un brave et honnête ouvrier, estimé de ses chefs et aimé de ses camarades et qu'il a emporté les regrets de chacun.

L'acte de décès indique : L'an mil huit cent soixante six, le deux de février à trois heures et demie du soir, Pierre ANTHOINE, âgé de soixante huit ans, machiniste, né à Mont sur Marchiennes, fils de feu Jacques Anthoine, en son vivant chainier demeurant à Maubeuge, et de feue Thérèse Laroche, en son vivant demeurant à Mont sur Marchiennes, époux de Ferdinande Rivart, âgée de soixante cinq ans,

est décédé en cette commune en sa maison, sise à la machine.

Accident à la société Métallurgique :
Jeudi 20 octobre 1882, vers 9 heures du soir, un terrible accident est venu consterner la commune de Ferrière-la-Grande, où le bouilleur d'un générateur des laminoirs de la Société métallurgique a fait explosion, et fait plusieurs victimes.
Dans la nuit même, un ouvrier est décédé, et deux autres dans la journée de vendredi.
Les ouvriers ont été brûlés par la vapeur et contusionnés par les briques du massif que la chaudière a projetées de tous côtés. Trois sont morts.
On cite un machiniste placé à près de 20 mètres du foyer de l'accident, qui a été projeté à 20 mètres plus loin hors de l'usine et qu'on a relevé au bord d'un talus.
L'explosion aurait fait un nombre de victimes beaucoup plus considérable, si elle ne s'était pas produite pendant un arrêt de trains, et quand les ouvriers étaient éloignés. Le générateur qui l'a causée n'était pas ancien, et il ne paraît pas non plus qu'il faille l'attribuer à un coup de feu.
Voici les noms des autres victimes :

- Louis Desorme, 52 ans, demeurant à Cerfontaine, brûlé très grièvement.
- François Masure, 28 ans, lamineur demeurant à Ferrière-la-Grande, brûlé grièvement.
- Florent Dujardin, 53 ans, machiniste demeurant à Ferrière-la-Grande, fracture des côtes et brûlures.
- Charles Piételot, 55 ans, manœuvre demeurant à Ferrière-la-Grande, fracture de côtes et brûlures.
- Armand Devaux, 59 ans, chauffeur demeurant à Ferrière la Grande, brûlures localisées, plaies à la tête et à la région de l'épaule.
- Jules Moreau, 30 ans, chauffeur demeurant à Ferrière la Grande, brûlures au dos, aux avant-bras et aux mains.
- Pierre-Lambert Prud'homme, 26 ans, brûlures au dos et aux mains.
- Julien Malarme, 27 ans, camionneur, brûlures légères.
- Louis Tribout, 20 ans, camionneur demeurant à Ferrière-la-Grande, brûlures superficielles des mains et des jambes.
- Joseph Lesenne, 58 ans, camionneur à Ferrière-La-Petite, contusions superficielles à la tête, à la poitrine et aux jambes.

La Frontière, de Maubeuge, après avoir rapporté cette catastrophe, a ouvert une souscription dans ses bureaux en faveur des veuves et des orphelins des victimes.

- **DESORME Louis**, 65 ans, né à Dally (B), domicilié à Cerfontaine, fils d'Augustin et de Marie Louise Léonard, époux de Ludivine Pétronille Mathez, veuf de Marie Maufroid, est décédé le 20/10/1882 à 1 heure du matin à l'usine du bois Castiaux.
- **MASURE François,** 23 ans, né à Hautmont, domicilié à Ferrière la Grande, fils de Cyprien et de Zoé Matha, époux d'Adélaïde Patt, 18 ans, est décédé en sa demeure, rue de la mairie, le 20/10/1882 à 13h.
- **DUJARDIN Florent**, 52 ans, machiniste, né à Peissant, domicilié à Ferrière la Grande, fils de Léonard et de Félicité Maghe, époux de Léocadie Chéront, est décédé le 21/10/1882 à 13h en sa demeure aux Trieux.

La main de Dieu :
Paru dans « La Croix » du 27 février 1890.
A la suite d'une mission donnée par les RR. PP. Rédemptoristes à Ferrière-la-Grande, on distribua des crucifix. Deux ouvriers prirent un de ces christs, et tandis que l'un le tenait, l'autre le sciait et le mettait en pièces, en proférant d'horribles blasphèmes.
Le châtiment ne s'est pas fait attendre. Les corps des deux malheureux ont été, dans ces derniers temps, retirés de la Solre. Le cadavre de celui qui avait scié le Christ était en lambeaux
Les corps des deux personnes ont effectivement été retrouvés dans la Solre à Rousies, comme l'atteste les deux extraits d'acte de décès de la commune :

- L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt six janvier à sept heures du matin, **WAIRY Louis**, âge de trente et un ans, forgeron, né à Louvroil, domicilié à Ferrière la Grande, célibataire, fils des feus Wairy Louis et de Verdure Elisa, est décédé dans la rivière « La Solre ».
- L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt trois février à neuf heures du matin, **NICODEME Pierre**, âgé de trente huit ans, forgeron, né à Saint Symphorien (Belgique), domicilié à Ferrière la Grande, fils des feux Nicodème Alphonse et de Licope Julie, époux de Coquelet Laure, ménagère, est décédé dans la rivière « La Solre », territoire de Rousies.

Accident à la brasserie Lecomte et Guimbelot :
Le 19 mars 1914, il tombe dans une cuve de bière en ébullition
A Ferrière la Grande, M. **Joseph VILLIERE,** procédant à son travail habituel, à la brasserie de M. Guimbelot, s'étant penché au dessus d'une cuve où était de la bière bouillante, per-

dit l'équilibre et tomba à l'intérieur.
Le garçon brasseur Loiseau et un autre garçon brasseur, à l'aide d'un crochet et en se garantissant les mains avec des sacs, parvinrent à retirer le corps de leur infortuné camarade ébouillanté. Un docteur fut appelé, mais ne put que constater le décès.
L'acte de décès indique : Le dix neuf mars mil neuf cent quatorze, sept heures du soir, Joseph Jean Baptiste Villière, née à Strée (Belgique) le treize aout mil huit cent cinquante deux, domicilié à Ferrière la Grande, garçon brasseur, fils de Joseph Villière et de Augustine Laly, décédés, époux de Marie Longfils, âgée de cinquante neuf ans, ménagère, est décédé à son domicile, rue Casimir Fournier.
VILLIERE Joseph était garçon brasseur à la brasserie Lecomte et Guimbelot. Il demeurait rue Casimir Fournier à Ferrière la Grande. Il a épousé Marie Longfils, née à Donstienne en 1854 dont il a eu deux enfants, Alfred, né à Strée en 1879, et Esther, née à Cousolre en 1885,

Les innocentes victimes de la guerre :
Un drame navrant, après tant d'autres, hélas, dus à la présence sournoise dans les calmes prairies de nos campagnes, d'engins de mort cachés dans les herbes, vient d'endeuiller la commune de FERRIERE-LA-GRANDE et y susciter la plus douloureuse émotion. Un mort, quatre blessés dont un très gravement, tous des enfants, tel est l'affreux bilan de l'explosion qu'on ne peut imputer qu'a la fatalité, car il ne s'agit pas apparemment comme bien souvent d'imprudence.

Autour du feu. Dans les prairies qui bordent par derrière les maisons de la rue Roger Salengro à Ferrière au quartier du Marais se trouve depuis les événements de mai 1940 un tank français abandonné avec son armement et ses munitions. Bien que signalé, cet engin n'avait pas encore été enlevé.
Un jour récent, le propriétaire d'une prairie voisine, M. Joseph Gardinal, 62 ans, qui avait taillé ses haies, fit sur le terrain un tas de branches épineuses et y mit le feu.
Le surlendemain, son fils Jean, 19 ans, qui avait taillé les arbres, prit à son tour des branches et les remit sur le foyer qui couvait sans doute puisqu'il se ralluma.
Dans la pâture plusieurs enfants jouaient ou cherchaient des pissenlits.
Il y avait là notamment le petit-fils du propriétaire Bernard Gardinal, 5 ans, qui avait suivi son oncle Jean et de petits voisins, Raymonde Collard, 12 ans, ses frères Paul, 11 ans et Edmond, 9 ans, ainsi que leur tante Angèle Verschelle, une toute jeune fille d'une quinzaine d'années.
Une Explosion. Alors que les enfants formaient le rond autour de la flamme, soudain éclata une explosion brutale et terrible. Les cendres des braises rougies furent éparpillées avec violence mêlées hélas aux meurtriers éclats d'un projectile qui devait se trouver sous terre ou dans l'herbe et que la chaleur avait fait éclater. Le jeune homme, Jean Gardenal, qui se trouvait à quelque distance, fut renversé par la violence de la déflagration.

Un lamentable spectacle. Mais, non atteint, il se releva tout de suite et entendit les cris de douleur et les hurlements d'épouvante des enfants. Il se précipita vers le lieu de l'explosion où il fut le premier témoin du plus lamentable spectacle. Le petit Bernard était tombé à un mètre du trou formé par l'éclatement de l'obus de 75. Il avait le visage noirci et des blessures près de l'oeil gauche et aux mains. Un peu plus loin au pied de la haie gisait le corps d'Edmond Collard, qui, hélas, ne devait survivre que quelques instants à ses terribles blessures. A côté, une fillette, Raymonde Collard, était étendue la jambe droite presque sectionnée à la hauteur du genou, la figure noircie, une plaie béante à la joue.
Paul Colard, touché aux jambes et Angèle Verschelle blessée et brûlée aux mains, aux jambes et à la nuque, s'enfuyaient en hurlant. Le petit Paul eut cependant le courage de s'arrêter pour porter secours à son malheureux petit frère Edmond qui vivait encore, mais qui ne lui répondit plus.

Les blessés. Le bruit de l'explosion très violente (on retrouva des éclats d'obus jusque sur la grand place, à plus de 300 mètres de là) avait attiré sur les lieux tout le voisinage ainsi que les familles des victimes. On releva les enfants blessés. Le petit Edmond ne tarda pas à rendre son dernier soupir. Bernard et Raymonde furent conduits à l'hôpital de Maubeuge. Paul et Angèle, moins gravement touchés furent soignés chez eux.
Raymonde Collard dut subir l'amputation de la jambe au dessus du genou. Elle porte aussi d'autres plaies profondes à la jambe gauche et au visage.
L'acte de décès indique : L'an mil neuf cent quarante et un, dix sept heures, Edmond COLLARD, écolier, né à Ferrière la Grande le trente et un aout 1931, fils d'Edmond Collard et de Rosamande Verschelle, est décédé au domicile des ses parents rue Roger Salengro.

TRIQUET Achille Henri

tué par un allemand en aout 1914 à Felleries

En 1920, l'académie de Lille réalisa une enquête auprès des enseignants et des élèves pour relever leurs souvenirs pendant la première guerre mondiale. Un questionnaire était fourni ; quelques enseignants complétèrent par des récits d'élèves sous forme de rédactions. Ils avaient 5 à 8 ans lors de la déclaration de guerre.

Composition française faite en classe le 26 mai 1920 par **DOLEANS Marcel**.
Sujet : « dites avec simplicité et sincérité ce que vous vous rappelez de la guerre et faites le récit de l''épisode le plus dramatique dont vous avez été soit l'acteur, soit le témoin ».
Développement:
« Le 23 aout 1914 le bruit courait de tous côtés dans le village de Felleries, les hulans allemands étaient déjà dans le bois de Belleux. Nous ne pouvions y croire. papa était parti et nous avait toujours dit qu'ils ne passeraient pas. A quatre heures, mon oncle voulut absolument partir. Presque plus personne au quartier, nous consentîmes à partir. Il attela l'âne à la voiture et nous partîmes. Nous allions bien tranquillement quand, arrivés à moitié route, nous vîmes les soldats français arriver avec leurs artilleries. Nous nous sommes mis sur le côté pour les laisser passer. Mais il en passait tant que nous sommes mis à avancer et nous sommes partis chez des amis à Avesnelles. Arrivés, il était déjà soir ; on nous prépara des lits par terre et nous avons dormi là. Le lendemain, les filles de la maison voulurent partir avec leur mère. Elles demandèrent pour aller avec eux. Nous avons refusé. On entendait le roulement des chariots allemands venir de notre côté ; le bruit sourd avançait peu à peu. Nous sommes allés nous réfugier dans un souterrain derrière la maison en laissant notre bazar sur la cour. Enfin les allemands arrivaient, nous les entendions briser les vitres des maisons environnantes. Un grand chien et une sentinelle vinrent près de la porte où nous étions blottis. Ensuite les allemands partirent. Nous revenions tranquillement quand, arrivés à Felleries, l'église brûlait, la maison Sandrart Bouillet et tout le quartier sauf la maison Meurisse. Les allemands nous ont dit d'aller dans cette maison pour éviter tout danger. Mon oncle attacha la voiture à la grille et vint. Il descendait l'escalier de la cave quand un mauvais allemand tira sur lui. Il reçut trois balles, l'une à l'aine, la seconde au bras droit, la troisième au bras gauche, dont il expira le 30 aout 1914 après d'atroces souffrances. Nous voilà donc rentrés : nous vîmes la maison toute bouleversée.
2e fait. Après en 1917, le commandant de place m'a donné un coup de bâton parce que je ne l'avais pas salué, à cause que c'était un allemand.
Départ en Belgique. En 1918, on manquait de tout si bien que nous sommes partis pour aller retrouver papa à Angoulême, mais nous sommes restés deux mois en Belgique. Après nous sommes partis d'étape en étape à pied de Sars Dames Avelines à Charleroi. De Charleroi à Montigny le Tilleul en tramway. A pied jusque Beaumont en camion jusque Beugnies. Ensuite à pied jusqu'à Felleries.
Départ des allemands. A leur départ, ils ont fait sauter les ponts, cassé les machines, détérioré les routes.
Mon principal fait est la mort de mon oncle ».

DOLEANS Marcel : il est né le 13 mars 1909 à Felleries, fils de Emile Clovis Doléans, et de Jeanne Mathilde Triquet, étudiant en pharmacie en 1929, décédé à Tours le 14 avril 1979.

DOLEANS Emile Clovis (le père de Marcel): D'abord réformé pour arthrite rhumatismale, il est détaché le 9 octobre 1915 à la poudrière nationale d'Angoulême, puis passe au 107e RI le 1e juillet 1917.

TRIQUET Achille Henri (oncle de Marcel), né à Felleries le vingt et un juillet mil huit cent quatre vingts, boisselier, fils de Henri Charles Triquet et de Mathilde Marie Victorine Dubois, époux de Floria Harbonnier, est décédé à son domicile au lieu dit le Petit Mont le 30 aout 1914 à cinq heures du matin.
Faisant partie des services auxiliaires du 4e RIT, il n'avait pas encore rejoint son service. Bien que figurant sur le monument aux morts, il n'est pas déclaré « mort pour la France ».

DEBIONNE Antoine Aristide

Fusillé par les allemands en 1914 à Berlaimont

Gérard LANTENOY, écolier à d'Hautmont en 1920, a fait le récit, sous forme de rédaction, des faits ayant amené la condamnation d'un fermier de Berlaimont, **Antoine Aristide DEBIONNE**, ainsi que sa mise à mort :

« ... Mais à la mort pas de remède ; voici le fait qui m'a le plus impressionné : il y a, à Berlaimont, une ferme située pas bien loin de la foret de Mormal. Là vivait un riche fermier, A D, sa femme et ses trois fils. Ce fermier, né Picard et français dans l'âme, résolut de tout cacher ce qui pourrait être utile aux boches. Il avait des armes, des munitions, des bijoux, les appareils photographiques de ses fils et des armes de bon nombre d'habitants du village, cachés, mais on ne savait où ; il espérait lors de la déroute finale faire le coup de feu sur les allemands. Un matin qu'il vaquait à ses occupations, un prussien vient lui demander des oignons, « n'a plus », répondit le fermier, mais le boche peut-être vexé se mit à chercher dans la maison, il ne trouva rien ; le lendemain, le même sergent revint demander des pommes de terre , « n'a plus », lui fut -il répondu, il se remit à chercher avec d'autres. Il ne trouva pas les pommes de terre, mais, par esprit de vengeance, en voyant un gros tas de foin dans une dépendance, il dit « très bon pour les allemands » et il s'en retourna. Un moment après, plusieurs voitures arrivèrent pour charger le foin, mais après ce foin, que virent-ils ? ... un tas de pommes de terre, et sous les bâches qu'ils eurent vite fait d'enlever, et qui dissimulaient une des fameuses cachettes du fermier : dix huit fusils, trois appareils photographiques, quatre instruments de musique en cuivre, des longues vues de différents modèles furent ainsi mis à jour. Les boches et leur chef riaient de leurs trouvailles et injuriaient dans leur jargon l'hôte et sa famille. Le sergent commanda à ses hommes de rester et surveiller le tas et les personnes et il s'en fut faire son rapport. Un quart d'heure après il revint avec un officier qui, sérieux celui-là, traversa la cour jetant partout ses regards froids et arriva au fatal endroit. Il vit, et dit au fermier en bon français : « Monsieur, faites votre toilette et préparez-vous à venir avec moi, je vous donne une demi-heure ». Puis, il donna des ordres et on enleva le tout, les objets principaux sur un côté d'une de voitures. On voyait bien du dehors les allées et venues des prussiens, mais on ne se doutait de rien, mes cousins et moi jouions dans la cour voisine, ne soupçonnant pas le drame qui se déroulait. La fermière affolée de l'ordre de l'officier, prépara pour son mari un bain, du linge et des vêtements ; celui-ci se mit une ceinture renfermant de l'or, revêtit un beau costume de velours, chaussa une paire de forts brodequins tout neufs, et après avoir embrassé sa femme et ses fils, leur dit : « je pense être condamné à au moins dix ans de forteresse, mais je ne resterai pas longtemps », et il vint à l'officier qui l'attendait et qui l'emmena à la kommandantur entouré d'un peloton de boches, baïonnette au canon. On le fit passer en cour martiale et il fut condamné à être fusillé dans l'heure. Les notables de la commune (dont M le Doyen qui offrit ses économies) intervinrent et voulurent le racheter ; rien ne fit, sous escorte, en voiture, on le mena au cimetière, son trou était déjà prêt avec seulement de la paille au fond. On le fit agenouiller sur le bord et comme un boche s'approchait pour lui bander les yeux, il dit : « non ! j'ai toujours regardé les gens en face ». Quand le peloton d'exécution fut prêt, l'officier teuton donna un ordre bref et le brave fermier tomba mort dans sa fosse.... Tout cela s'était passé dans le plus grand secret et en peu de temps. Le crépitement des coups de feu fut entendu par nous, chez (ma) tante, mais sans savoir pourquoi ; nous avions vu, sans nous l'expliquer, la rue barrée par un cordon de gendarmes à cheval. Ce fut après que Monsieur le Doyen, ému, pâli, passa devant nous et vint aviser et consoler la fermière et ses fils. Ce n'est pas tout : après, la ferme fut mise en coupe réglée par ces pillards. Tout ce qui était de valeur fut enlevé : linge, bijoux de famille, émaux et cuivres anciens. On fit des perquisitions fréquentes et des enquêtes pour savoir à qui étaient toutes les armes trouvées, les ogres voulaient le plus de victimes possible ».

Acte de décès N°98. le quinze décembre mil neuf cent quatorze trois heures du soir, Antoine Aristide **Debionne**, né à Vendeuil (Aisne) le dix huit janvier 1852, cultivateur, fils de Antoine Alexandre Debionne, décédé et de Louise Elise Irma Gadoux, décédée, époux de Marie Rose Robert, est décédé dans le cimetière de cette commune ***fusillé par les allemands***. Dressé le quinze décembre mil neuf cent quatorze quatre heures du soir, sur la déclaration de Charles Loncle, cinquante huit ans, retraité, domicilié en cette commune,

ami du défunt, et de Henri Marcou, trente deux ans, hôtelier, domicilié en cette commune, ami du défunt, qui lecture faite ont signé avec nous Théophile Leclercq, maire de Berlaimont.
Antoine Aristide DEBIONNE avait épousé Marie Rose ROBERT le premier septembre 1894 à Berlaimont.
Il n'est pas inscrit sur le monument aux morts de Berlaimont, n'a pas la mention « mort pour la France ». Seule la plaque commémorative en mairie de Berlaimont rappelle son sacrifice.
Le journal d'Angèle MEUNIER nous apprend que le voisin de M. Debionne, M. Machu, a également été arrêté. Mais reconnu « idiot » il a été examiné par un médecin allemand.
Le jour de l'exécution, le maire convoqué à la Kommandatur, avait reçu l'ordre de faire creuser une fosse au cimetière pour 4 heures (après midi), et d'y réunir à la même heure le conseil municipal.
M. Debionne n'avait pas été prévenu du sort qu'on lui réservait ; on lui avait dit qu'il serait puni sévèrement : il s'attendait à une forte amende. Le 15 décembre, il est emmené en voiture à Berlaimont, assisté de l'oncle d'Angèle Meunier, à qui il lui demande de prévenir sa femme et ses enfants, ce qu'il fera aussitôt l'exécution.
A 4 heures, l'un de ses fils, employé aux travaux obligatoires et forcés allemands, entendit la détonation des six fusils sans savoir que les allemands tuaient son père.

LA RETRAITE BELGE

1914

Une rédaction écrite en 1920 par un élève de l'école des garçons de la place Carnot à Saint Pol sur Mer, Albert Defraye, 14 ans, a retenu mon attention. Je vous en livre le contenu. Le sujet de la rédaction était « Souvenirs de guerre. Dites avec simplicité et sincérité ce que vous vous rappelez de la guerre dans votre commune, et faites le récit de l'épisode le plus touchant ou le plus dramatique dont vous avez été soit l'acteur soit le témoin ».
« Grace à la vaillance des troupes françaises qui par deux fois, en 1914 et en 1918, arrêtèrent le flot ennemi, la région de Dunkerque fut sauvée de l'invasion. Mais elle fut assez près du champ de bataille pour éprouver et apprécier les horreurs de la guerre.
La première apparition d'allemands, sinon tangible, du moins visible, fut celle, en octobre 1914 d'un avion ennemi qui survola un moment la ville ; dès lors, ces sortes de visites devinrent fréquentes, on pourrait dire habituelles surtout trois années plus tard. C'est alors que nous eûmes des attaques nocturnes par escadrilles, des apparitions de « Gothas » (avions) et même des zeppelins. Enfin, un canon placé à quarante kilomètres de la ville nous gratifia d'obus de 380 mm, et pour compléter, des croiseurs allemands vinrent à plusieurs reprises abattre quelques inoffensives cheminées, ce qui éclairait la ville d'un feu d'artifice du plus bel effet, mais du plus mauvais gout.
Nous étions donc sous le feu direct de l'ennemi. Pas un instant notre moral faiblit, pas même dans ces durs temps où, une nuit, on put compter huit alertes successives.
Ces événements de guerre étaient fertiles en épisodes dramatiques ou touchants.
Le premier et un des plus tragiques fut la retraite belge.
C'est vers la fin de septembre que nous vîmes arriver à Dunkerque les débris de cette héroïque armée, de ces jeunes recrues qui tinrent si bien à Namur et à Liège, et qui, épuisées, mais fermes quand même, allaient bientôt se reformer dans la région de Calais, tandis que l'élite de l'armée, les soldats d'Anvers, allaient commencer la résistance de l'Yser.
C'était un soir pluvieux. Ces jeunes soldats qui ressemblaient aux « Marie Louise » de Napoléon, arrivèrent de Furnes. La musique jouait « La Brabançonne », et cet hymne avait à ce moment je ne sais quoi d'infiniment triste, qui prenait au cœur et faisait monter les sanglots à la gorge. Les drapeaux étaient souillés de boue et dégouttaient de pluie : ils n'en étaient que plus beaux. Deux régiments s'arrêtèrent à Saint pol, et les soldats logèrent chez les habitants : je vis un caporal de seize ans ; chez moi logèrent deux soldats natifs de Rupelmonde près d'Anvers. Nous leur demandâmes s'il fallait songer à la prise d'Anvers. Ils nous répondirent : « la ville est imprenable ». Quelques jours après la place tombait. De ces deux soldats, l'un fut tué, l'autre devint sous lieutenant.
Derrière l'armée était le long cortège de ceux qui, ne voulant pas subir le joug ennemi,

fuyaient le pays natal. Une cohue de petites voitures bondées de mobiliers, des femmes, des enfants, des vieillards, quelques soldats même, le tout sous la pluie, telle était l'exode belge. Rien n'était plus déchirant à voir.
J'examinais tout, en observateur curieux, mais bien que jeune enfant, j'étais émotionné quand même. Il est probable que je le serais plus aujourd'hui.
Un pauvre homme n'avait pas eu le temps d'emporter ce qu'il avait de mobilier, et, pris alors d'un indéfinissable mélange de soudaine résolution et d'amour irraisonné, il avait pris son unique chèvre qu'il tirait derrière lui. Ils allaient ainsi, l'homme courbant la tête sous la pluie battante, la chèvre bêlant désespérément, l'homme aussi irrésolu que la bête, mais unis tous deux contre la destinée.
Plus loin, une vieille femme et sa petite fille allaient gravement, la main dans la main ; la petite fille portait une petite cage vide. L'oiseau était mort de froid, et l'enfant en avait conservé la demeure, seul jouet qui lui restât. Quelque fois la grand mère, harassée, s'arrêtait, et l'enfant ouvrait la cage, mais l'oiseau n'y était pas. Alors elle soupirait et reprenait son chemin.
Un autre spectacle se présente plus loin. Une femme jeune encore, portait son cher bébé, malade, dans son tablier. Epuisée, elle s'arrêta malgré la pluie, et s'assit sur le talus au bord du canal ; quand elle voulut bercer son enfant pour l'endormir, elle s'aperçut qu'il était mort. Alors, elle se leva, enveloppa de nouveau son enfant dans son tablier, reprit son chemin sans un mot, sans un pleur. Mais son visage parlait éloquemment pour elle.
Quelques mètres plus loin, une charrette bondée était trainée par deux soldats. La famille suivait derrière. Les soldats étaient peut-être plus épuisés que les deux femmes qui l'avaient trainée, mais ils étaient plus jeunes. Dévouement admirable ! A un brusque cahot, la voiture tomba sur le côté, et un matelas tomba dans le canal, où il flotta assez longtemps.
Tel fut le peuple belge avec toutes ses souffrances, tous ses héroïsmes aussi.
Quatre ans après, ce fut la revanche, mais au prix de combien de durs sacrifices, de privations, de douleurs de toutes sortes.
Admirable Belgique !
Héros de Liège, de Lonçin, de Namur, d'Anvers, de Charleroi, et de l'Yser, à jamais, dans la tombe, soyez bénis. A l'heure actuelle, cette paix est votre œuvre ».

L'aérodrome de Saint-Pol-sur-Mer vit passer l'aviateur Charles Nungesser qui livra seul un combat contre 6 avions allemands. Puis ce sera au tour de Georges Guynemer et de sa célèbre escadrille des Cigognes en partance pour les Flandres belges.

Georges Guynemer le 10/09/1917, veille de son dernier combat.

DEGRELLE Abel : une graine de résistant

1914-1918

Dans une rédaction rédigée à Liessies le huit mai 1920, Abel Degrelle nous raconte un souvenir de la guerre.
« C'était en juin 1917, j'allais aux fraises avec mon ami Hanqui Paul le long de la ligne de chemin de fer. Alors il me prit l'idée de changer l'aiguille pour faire dérailler le train. je savais qu'un train de soldats devait passer dans quelques instants.
Après avoir fait ce coup, nous nous enfuîmes dans le bois. Vers quatre heures, le train arriva. Lorsqu'il fut sur le changement de voie, il dérailla.
Les roues furent cassées, les wagons endommagés. Deux soldats furent grièvement blessés. Je me rendis sur les lieux de l'accident vers six heures avec Mézières Guy ?? et Jean Nicolas, deux de mes amis, à qui j'avais confié mon secret. Je dois vous dire qu'il l'on bien gardé.
Je pus voir que mon coup avait réussi. Mon action n'est pas bonne, je le sais, mais je crois m'excuser en disant que je voulais me venger de nos ennemis ».

Les avesnois condamnés au bagne

Au XIXe siècle (suite)

MASTHIAS Alexandre : infanticide.

Cour d'Assises du Nord, audience du 4 février 1858, infanticide et suppression d'enfant.

MASTHIAS Alexandre, journalier à Ohain , perdit sa femme il y a environ deux ans (elle est décédée le 5 janvier 1856) ; il restait seul avec six enfants qu'il élevait avec le fruit de son travail et il habitait une petite maison située dans un hameau assez écarté. Poussé par le démon du mal et aveuglé par une passion honteuse, il eut la funeste idée de satisfaire ses désirs incestueux sur l'aînée de ses filles âgée de 20 ans (née le 14 aout 1837), et du nom de Joséphine (Victoire). Cette fille résista quelque temps, mais n'ayant jamais reçu aucune espèce d'instruction religieuse, d'une intelligence peu développée et redoutant que son père n'exécutât les menaces qu'il proférait de se donner la mort, elle se livra à lui. Ce crime odieux ne pouvait rester impuni et la colère divine devait bientôt les frapper tous deux : Joséphine devint enceinte des œuvres de son père. Le bruit s'en répandit bientôt et l'on parlait à voix basse et avec horreur des relations incestueuses qui existaient entre Masthias et sa fille. Peu de temps après, l'embonpoint de Joséphine avait disparu, elle se rendait à la fête du village voisin, et bien qu'on n'osât en parler, il n'était douteux pour personne qu'un crime n'eût été commis. La justice, informée de ces bruits, fit prendre quelques informations : la gendarmerie fit une descente chez Masthias et on découvrit que la partie supérieure des chemises de Joséphine était couverte de traces de lait. En présence de ce fait .Joséphine fut obligée d'avouer qu'elle était accouchée, disant que c'était à l'insu de son père, et qu'elle avait jeté dans une mare voisine son enfant qui n'était venu ni à terme ni vivant. Elle fut arrêtée ainsi que Masthias et l'on finit par connaître les détails horribles du drame qui s'était passé, ainsi que le lieu où l'enfant avait été caché. Joséphine était bien enceinte des œuvres de son père et elle avoua que depuis 18 mois environ elle était sa maîtresse : ils avaient résolu de cacher à tous sa grossesse et de se débarrasser par un crime de cet enfant, produit de l'inceste. Lorsqu'elle fut sur le point d'accoucher, Masthias seul lui donna des soins. A peine l'enfant était-il au monde et poussait-il les premiers vagissements, qui sont le bonheur d'une mère et qui la consolent de ses douleurs, que Masthias s'en empara et l'étouffa dans ses bras. L'accusation rapporte un détail bien plus grave et plus odieux à la charge de Masthias père : comme il éprouvait de grandes difficultés à faire consentir sa fille à laisser donner la mort à son enfant, il lui avait dit qu'elle accoucherait d'un monstre sous prétexte qu'un jour elle avait eu peur d une chèvre. A peine Masthias avait-il l'enfant en sa possession qu'il lui façonna une tête de monstre pour que sa fille n'eut point de regret en le voyant étouffé, et qu'il serait entré dans des détails que notre plume se refuse à retracer. Tels sont les faits qui se révèlent à cette audience ; tous les cœurs se soulèvent d'indignation et d'horreur en les entendant rapporter. Dans le premier moment d'indignation , on eût vu tomber la tête de cet assassin incestueux sans éprouver de miséricorde, mais le jury, dans sa sagesse ordinaire, devait tenir compte à l'accusé de ses quarante ans d'honnêteté et devait lui permettre d'invoquer la clémence divine pendant le reste de ses jours. Déclarés coupables avec l'admission de circonstances atténuantes, Masthias est condamné aux travaux forcés à perpétuité et sa fille à cinq ans de prison.

LE BAGNE :

MASTHIAS Alexandre Joseph, fils d'Alexandre et de Catherine Gobert, né à Ohain le premier janvier 1817, domicilié au même lieu, manœuvre, marié à Florentine Joséphine Bry dont il a eu six enfants ; condamné à Douai le 4 février 1858 par la Cour d'Assises du Nord pour avoir, le 29 septembre 1857 à Ohain, volontairement

« homicidé » l'enfant nouveau né de Joséphine Victoire Masthias et d'avoir supprimé le dit enfant, avec des circonstances atténuantes, à la peine de travaux forcés à perpétuité.
Arrivé au bagne de Toulon le 14 juin 1858. Détaché de la chaine le 30 octobre 1858 et embarqué pour la Guyane sur le transport « l'Adour », parti le lendemain.
Décédé à l'hôpital des Iles du Salut le 30 mars 1861 à une heure du matin.

POIRSON Jean Baptiste :

Cour d'Assises du Nord, audience 13 aout 1862, 1e Affaire. — ASSASSINAT.
Poirson (Jean-Baptiste), marchand colporteur, demeurant à Ferrière-la-Grande, vivait depuis environ dix ans, en concubinage avec Victorine Bouchez, lorsqu'il y a un an, cette fille le quitta pour aller vivre avec un autre individu. Poirson conçut une profonde jalousie contre celui-ci et contre Victorine. Il manifesta dès ce moment, et à plusieurs reprises, dans la suite, l'intention de se venger.
Le 16 juin dernier, c'était la fête de Ferrière-la-Grande ; Poirson s'y rendit et s'installa sur la place, avec ses marchandises, non loin de l'endroit où Victorine Bouchez avait aussi installé sa boutique ; puis, au moment où celle-ci quittant sa boutique, traversait la place, Poirson courut prendre un couteau à l'étalage d'un marchand, et se précipitant sur Victorine, il le lui plongea dans le cœur. Victorine tomba morte. Arrêté aussitôt, Poirson déclara qu'il ne regrettait qu'une chose, c'est de n'avoir pas pu tuer aussi l'amant de Victorine.
En raison de ces faits, Poirson Jean-Baptiste, âgé de 54 ans, est accusé d'avoir, à Ferrière-la-Grande le 16 juin dernier, volontairement homicidé Victorine Bouchez, avec la circonstance que ce crime aurait été commis avec préméditation ; crime emportant la peine de mort. Le défenseur de Poirson, Me Quiniou Hubert, n'admet pas qu'il y ait eu préméditation ; selon lui, la passion a poussé Poirson, au moment où il se retrouvait auprès de celle qui l'avait abandonné, ainsi que les trois enfants qui étaient nés de leur union. C'est là un crime épouvantable, sans doute ; mais la colère légitime dont devait être animé Poirson, atténue jusqu'à un certain point la gravité. Le défenseur pense donc que le jury doit écarter la circonstance de préméditation et accorder des circonstances atténuantes. Le jury rend un verdict en ce sens. La cour condamne Poirson à la peine de quinze années de travaux forcés.

BAGNE DE TOULON ET GUYANE :
POIRSON Jean Baptiste, né le 18 juin 1808 à Saint Mihiel (55), fils de Joseph et de Marguerite Pierron, marchand bibelotier ambulant, célibataire, un enfant naturel.
Condamné à Douai le 13 aout 1862 par la Cour d'Assises du Nord pour avoir en 1862 commis un homicide volontaire sur la personne de Victorine Boucher (circonstances atténuantes), à la peine des travaux forcés pour quinze ans.
Arrivé au bagne le 20 septembre 1862.
Détaché de la chaine le 9 juin 1863 et embarqué pour la Guyane sur le transport l'Amazone, parti le même jour.
Autre condamnation : le 2 mai 1840 par le tribunal de Rennes à 5 ans de « boulet » pour désertion à l'intérieur étant remplaçant, peine commuée à 3 ans de prison.
Décédé à l'Ilet la Mère le 20 septembre 1865.

CRASQUIN Philibert Jean Baptiste

Cour d'Assises du Nord, audience du i3 août 1884. Vol qualifié.
L'accusé est le nommé CRASQUIN Philibert Jean Baptiste, âgé de 34 ans, né à Eth, arrondissement d'Avesnes, sans profession avouable ni domicile fixe, en fuite.
Il est reconnu coupable de vol commis à Valenciennes, au préjudice de M. Drégy, débitant de tabac, avec les circonstances aggravantes de nuit, dans une maison habitée par plusieurs personnes, à l'aide d'effraction extérieure dans un édifice.
Crasquin est condamné à dix ans de travaux forcés, dix ans de surveillance et aux frais envers l'Etat.